



## VENTE MAISON APRES SEPARATION

Par **gandia karine**, le **01/05/2018** à **16:27**

je suis séparée de mon ex conjoint depuis un an , nous sommes toujours pacsés et nous devons vendre notre résidence principale. jusqu'à aujourd'hui c'est mon ex conjoint qui paie le montant du prêt sur son compte personnel, la maison est à nos deux noms a part égale. ma question , au moment de la vente peut il me déduire de ma part la moitié des dix ans de prêt qu'il a pour l'instant remboursé, il nous reste encore 10 ans de remboursement, ou ai je droit à la moitié? et dans le cas ou il voudrait la louer pour un temps avant de la vendre peut il le faire sans mon accord?

merci d'avance pour votre réponse

Par **youris**, le **01/05/2018** à **17:13**

bonjour,

à la vente du bien en indivision, le prix de vente est répartie selon la propriété du bien.

mais si l'autre indivisaire a payé plus que sa part, il peut effectivement vous réclamer ce qu'il a payé en plus.

donc , si vous êtes d'accord, vous percevrez votre part moins la moitié de ce qu'il a payé à votre place.

pour vendre un bien en indivision, il faut, en principe avoir l'accord de tous les indivisaires. n'ayant que 50% des parts dans le bien indivis, vous devrez donner votre accord pour la location de ce bien.

salutations